



11 -ème Montée Historique de Bolandoz 2026

Nom pilote :	Prénom :	
N° de permis pilote:	Délivré le :	Par :
N° de licence :	Code ASA :	ou titre de participation (TP)* :
Adresse postale :		
Tel :	Mail :	
Nom copilote(s) :	Prénom copilote(s) :	
*Licence ou titre de participation (TPRLR) sur le site FFSA (23€) Pour le pilote . Pensé à l'extincteur 2 kg en cours de validité et dans l'habitable.		

Véhicule engagé (mis en circulation avant 31/12/1996)

Marque :	Modèle :	
Immatriculation :	Année :	Puissance :

Pièces à fournir pour validation (photocopie)

- Permis de conduire
- Attestation assurance véhicule
- Carte grise véhicule
- Contrôle Technique à jour

- Fiche speaker dument remplie
(a télécharger sur notre site : www.ovhm.fr)
- Titre de participation TPRLR ou licence pilote

Pas de vérification le dimanche 26 avril

Je soussigné

demande à participer à la 11 -ème Montée Historique de Bolandoz du 26 avril 2026 .

Je déclare avoir pris connaissance de tous les documents liés à la manifestation disponibles sur notre site
WWW.ovhm.fr rubrique montée historique de Bolandoz .

D'y adhérer sans réserve et autorise la publication des photos sur les réseaux sociaux

Mention « Lu et approuvé » signature du pilote

Règlement

Je joins le montant de l'engagement soit 100 € par chèque libellé à l'ordre de : OVHM ou par virement RIB : Titulaire : ASSOC. ORNANS VEHICULES HISTORIQUES ET MINIATURES

IBAN: FR76 1250 6200 1356 5038 5543 205
Code BIC: AGRIFRPP825

☐ Cheque
☐ Virement

Cocher la case

Je renvoie mon engagement avant le 12 avril à :

Fabrice Courtois , 15 chemin Vaux des Neufs 25840 Vuillafans Tel : 06 95 25 08 00

Contact et renseignement Fabrice Courtois (Baby) Tel : 06 95 25 08 00

Repas à réserver

Réservation obligatoire

Nombre de repas :au prix de 17 € a régler avec l'engagement a l'ordre OVHM

RAPPELLE du règlement

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et technique seront le samedi 25 avril 2026 de 14H à 19H sur le site de l'entreprise Metal'Oform

Pas de vérification le dimanche matin.

1.3.1. VERIFICATIONS administratives

Elles portent sur la validité des documents suivants :

- ☐ licence, ou titre de participation pour le conducteur ;
- ☐ permis de conduire pour le conducteur ;
- ☐ carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la voiture.
- ☐ attestation d'assurance de la voiture.
- ☐ Control technique à jour.

1.3.2. VERIFICATIONS techniques

Les vérifications techniques sont d'ordre tout à fait général.

Elles portent notamment sur la vérification des pneumatiques, d'un **extincteur 2 kg** bien fixé dans l'habitacle, du niveau de liquide de frein, fixation de la batterie, coupe circuit, éléments de signalisation, etc...

A la suite de cette vérification, l'organisateur se réserve le droit de refuser une voiture considérée comme non-conforme, si celle-ci est jugée dangereuse, sans qu'il puisse être réclamé de dédommagements.

A l'issue de ces vérifications, les voitures pourront être placées en parc de départ.

3.1. LICENCES

Voir réglementation des licences. **Lience NMH ou TP** pour le pilote obligatoire.

Tous les conducteurs et équipiers doivent être en possession d'une licence valable pour la pratique du sport automobile pour l'année en cours ou d'un titre de participation valable pour la montée de démonstration concernée.

Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

3.2. EQUIPAGES

Tout équipage doit être composé du premier pilote et facultativement d'un ou plusieurs équipier(s) (1 par montée), si spécifié sur le bulletin d'engagement.

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans, avec autorisation parentale.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant la manifestation, un équipier doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

4.1. VOITURES ADMISES

Un triangle et 2 gilets jaunes a bord du véhicule ainsi qu'un extincteur 2 KG .

Les voitures admises pourront être des voitures de série conformes à la législation routière française, ou des voitures de compétition.

Les voitures de compétition devront être soit en possession d'un passeport technique, ou conformes à un règlement technique et/ou fiche d'homologation, ou à la Revue Technique Automobile de la voiture concernée.

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1996.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENT DES PILOTES

Vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes.

Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

Casques, homologué ou ayant été homologué ou a minima norme CE.

Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé.



A remplir et à donner au speaker au premier passage

N° :

Bulletin destiné au speaker

Concurrent :

Nom : Prénom :

Véhicule :

Marque : Type :

Année : Cylindrée : Puissance :

Le véhicule est-il d'origine ?

Restauré : Si oui en quelle année :

Préparation mécanique : Transformation :

Ce que vous aimeriez que les spectateurs entendent dans les hautparleur

La passion automobile :

Avez-vous travaillé dans l'automobile, si oui quel métier ?

Etes-vous collectionneurs ? (voitures, miniatures, maquettes)

Avez-vous un palmarès en compétition ? Si oui lequel ?

Participez-vous à d'autres épreuves ? Si oui lesquelles ?

Possédez-vous d'autres véhicules roulant ou en restauration ? Précisez

Veuillez préciser également ci-après toute information que vous souhaitez indiquer :